



Procès Verbal du Bureau Communautaire

Jeudi 12 janvier 2023

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-trois, le 12 janvier, à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Jean-Christophe SAVE, Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MULOT, Michel MARIE, Yves PERRAUDIN, Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, Pierre TISSIER-MARLOT,

Absents excusés : Jean-Paul LAMBOURG, David BONGARD

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Michel MULOT

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 11
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Liste des délibérations du Bureau du 12 Janvier 2023

N° 2023-BU-01 : Adoption du CR du bureau communautaire du 1^{er} Décembre 2022.

N° 2023-BU-02 : Personnel : Recrutement : Secrétariat à l'urbanisme.

N° 2023-BU-03 : Culture : Devis Contrat Local d'Education artistique (CLEA).

N° 2023-BU-04 : Marché : Acquisition, Mise en service et de maintenance de défibrillateurs par groupement de commande.

Approbation du compte-rendu du dernier bureau communautaire

N°2023-BU-01

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier bureau communautaire.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du bureau communautaire du 1^{er} décembre 2022.

Habitat

Convention de financement entre la CCBLM et le CD58 pour la 5^{ème} année (2022-2023) de l'OPAH-RU de Luzy

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la convention précise le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la participation financière attribuée par le Conseil Départemental de la Nièvre à la CCBLM dans le cadre de l'OPAH-RU de la commune de Luzy.

Cette convention concerne la 5^{ème} et dernière année de l'OPAH. Elle doit donc permettre de solder les enveloppes mises à disposition par le CD58 à la CCBLM depuis le démarrage de l'opération.

Voici un état financier des sommes dues et versées par le CD58 à l'issue de la 4^{ème} année de l'OPAH-RU.

En fonctionnement : il s'agit de la participation du CD58 aux dépenses d'ingénierie

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Récap
Versé	8600	6757	6516	0	21 873
Dû	4521	5322	3495	3573	16 911
Trop perçu					4 962

En investissement : il s'agit de la participation du CD58 aux aides aux propriétaires. Ces montants sont versés par anticipation à la CCBLM qui les reverse aux propriétaires une fois les travaux effectués

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Récap
Versé	6 000	8 000	7 000	0	21 000
Dû	2 000	18 000	1 000	4 000	25 000

Reversé par la CCBLM	2 000	2 000	1 000	2 000	7 000
----------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Reste sur l'enveloppe	0	16 000	0	2 000	18 000
------------------------------	---	--------	---	-------	---------------

Au vu des montants toujours disponibles sur les enveloppes mises à disposition par anticipation par le CD58, tant sur le volet fonctionnement que sur le volet investissement, il est proposé de ne pas demander le versement de nouveaux acomptes pour cette 5^{ème} et dernière année. La CCBLM pourra solliciter les versements au fur et à mesure des besoins, et prévoir un solde en fin d'année 5, soit au mois de juillet 2023.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider la convention avec le CD58.

Subvention pour un dossier OPAH-RU – M. DACHE

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que M. DACHE est propriétaire occupant à Luzy. Il a été accompagné par l'opérateur CDHU-SOLIHA pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du volet « PO – Energie » de l'OPAH-RU.

Les travaux concernés sont les suivants : « changement de l'ensemble des menuiseries du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage et installation d'une PAC air/eau en remplacement d'une chaudière fioul ».

Son dossier a été validé par l'ANAH le 21/11/2022.

Conformément à la convention d'OPAH-RU du 27 juillet 2018, à son avenant du 5 août 2021, et à la convention signée avec le CD58 pour l'année 5 de l'OPAH-RU, la CCBLM participera au financement de ces travaux selon le plan de financement suivant :

	Montant
Coût total des travaux HT	36 457,30 €
Assiette subventionnable	36 457,30 €
Coût total des travaux TTC	38 452,46 €
ANAH	10 500,00 €
CD 58 (via CCBLM)	1 000,00 €
CCBLM	1 000,00 €
Reste à charge propriétaire	25 962,46 €

Il sera proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention CCBLM de 1 000 € et de reverser la part du CD58 pour 1 000 € à M. Dache pour son dossier de travaux à Luzy.

Dossiers PIG 2022

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la CCBLM a signé une convention d'abondement du Programme d'Intérêt Général (PIG) avec le CD58. Elle verse ainsi aux bénéficiaires du PIG une subvention correspondant à 4% du montant de travaux subventionnable (subvention plafonnée à 1000 €), ceci dans la limite du budget alloué annuellement.

Pour rappel, le budget PIG 2022 de la CCBLM est de 29 497.84 €

Sur l'année 2022 et à ce jour, la CCBLM a engagé un financement sur 34 dossiers, pour un montant total de 21.761,03 €. Il reste 7 776,81 €.

Huit nouveaux dossiers sont présentés à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan au titre de l'année 2022, conformément au calendrier de l'ANAH, dont un bénéficiaire du fonds Procivis, pour un montant total de subventions allouées de **3 476,62 €**.

D'un point de vue comptable, les dossiers seront consommés sur l'enveloppe PIG 2023.

Après validation de ces dossiers, 85,55 % de l'enveloppe financière allouée au PIG 2022 auront été consommés.

	Total budget alloué	Total engagé	Reste sur budget alloué
PIG 2022	29 497,84 €	25 237,65 €	4 260,19 €

Les prochains dossiers PIG seront présentés au titre de l'enveloppe 2023.

Ci-après le récapitulatif de chacun des dossiers soumis à validation.

NOM Prénom	Type dossier	Commune	Montant HT subvent.	Montant TTC travaux	Anah	CD58	CC BLM	Autre	Total aides
Sous-Total			183 086,13	203 608,48	78 959,00	029,00	6 445,71	7 500,00	114 852,71
DONDON Marie Thérèse	POA	CHÂTILLON-EN-BAZOIS	1 749,60	1 918,40	875,00	175,00	69,98		1 119,98
CABEE Henri	POA	LUZY	12 299,43	14 616,37	6 150,00	1 230,00	491,98		7 871,98
PERNET CLEMENCE	POHM	MONTAPAS	19 425,31	21 209,68	9 713,00	1 771,00	777,01	1 500,00	13 761,01
GUERINOT Michelle	POA	MOULINS-ENGILBERT	6 344,00	7 103,54	3 172,00	634,00	253,76		4 059,76
FRADET Marie Noëlle	POHM	BICHES	17 358,18	18 313,93	6 075,00	1 668,00	694,33		8 437,37
MOUTIER Noël	POA	CERCY-LA-TOUR	6 700,00	11 761,12	2 345,00	670,00	268,00	5 714,65	8 997,65
LAURENT Amélie	POHM	CHARRIN	16 077,52	16 961,98	8 039,00	1 603,88	643,10	1 500,00	11 785,98
LAUROY Armand	POA	LUZY	6 961,42	8 151,46	3 481,00	696,00	278,46		4 455,46
Sous-Total			63 876,52	74 923,04	28 330,00	6 148,00	3 476,62	7 214,65	44 247,75

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver l'attribution des subventions dans le cadre du PIG renforcé telles que présentées.

Economie

Maison du Bazois

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que les porteurs de projet suivants ont manifesté un intérêt concret pour l'achat de la maison du Bazois :

- EBE O'ser
- Camille MIELLE pour un projet de restauration, traiteur
- Yoann LABASTIRE pour un projet de magasin de moto

Un dossier de candidature nous a été envoyé pour présenter leurs motivations et leurs projets.

Les candidats seront reçus par la commission économie.

Note informative - état des lieux internet THD dans les ZAE

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que des entreprises implantées sur des ZAE ont fait part de difficultés à avoir un accès internet Très Haut Débit. Un mail à toutes les entreprises des ZAE (Cercy, Luzy, Fours, Moulins-Engilbert, Alluy, Châtillon) a été adressé pour leur demander de faire part pour le 12/01/23 des potentiels problèmes rencontrés en la matière. Elles ont aussi été invitées à remonter toute question, suggestion, difficulté ou satisfaction liée à leur environnement dans la ZAE (voirie, assainissement, réseau d'eau, raccordement électrique, etc...) Leur retour, permettra d'organiser :

- une réunion d'information avec les entreprises des ZAE et les opérateurs en charge du déploiement de la fibre optique, pour en savoir davantage sur les solutions de Très Haut Débit disponibles sur le territoire
- une réunion interne CCBLM entre les services économie, voirie, assainissement et juridique visant à préciser et harmoniser les informations de chaque ZAE.

Note informative - urgence de la reprise de la pharmacie de Fours

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que Madame SOUILLARD a été rencontrée le 05/01/23 par Romain GEMBLE, pour faire le point sur la vente de sa pharmacie à Fours. Aucun repreneur ne s'est manifesté. Il y a urgence car la pharmacie fermera en avril 2023 si personne ne reprend. L'annonce est publiée sur internet dans les circuits internes des pharmacies, sur le site SOS Villages de TF1, et depuis début janvier sur le site Essayez la Nièvre. Madame SOUILLARD dit qu'elle a tout essayé pour valoriser son annonce.

L'agent de développement l'accompagne dans sa démarche de transmission.

Demande de subvention EBE O'ser

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que pour faire suite à sa rencontre du 22/12/22 avec le service économie, la directrice de l'EBE O'ser sollicite l'aide à l'immobilier de la CCBLM pour le financement de travaux des locaux de Moulins-Engilbert.

Le dépôt de demande d'aide à l'immobilier n'est plus possible depuis le 30/11/22, d'après le règlement d'intervention et la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre la Région et la CCBLM prend fin au 31/12/2022. En fonction du retour de la région, il est proposé au bureau de renouveler cette aide au plus tôt en 2023.

Achat de la parcelle Sandre à Moulins-Engilbert

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que l'ensemble des parcelles de la ZAE des Pontots de Moulins-Engilbert ont été vendues. Il n'y a plus de parcelles disponibles à la vente.

Les parcelles de la famille Sandre sont contiguës à la ZAE des Pontots de Moulins-Engilbert. Dans le cadre du PLUi Sud Morvan, l'extension de la ZAE était prévue sur ces parcelles.

Numéro	Superficie en m ²	Nom du premier propriétaire
182000AS0106	43 841	SANDRE ALAIN
1820000A0145	1 695	SANDRE ALAIN
1820000A0144	13 810	SANDRE ALAIN

TOTAL des parcelles Sandre : 59 846 m²
dont constructibles (zone AUx) : 14 000 m²
dont non constructibles (zone A) : 45 346 m²

La SAFER a estimé le prix de la valeur agricole de ce terrain : entre 2000 € et 3000 € / ha.

Pour la partie constructible, nous pouvons fixer le prix d'achat à 2,5€ /m² comme ce qui s'est fait sur d'autres ZAE.

Proposition d'achat :

- zone constructible : 14 000 m² = 2,5 € x 14 000 = 35 000 €
 - zone non constructible : 45 346 m² = 0,30 € x 45 346 = 13 603,80 €
- TOTAL = 48 603,80 €

Le bureau communautaire décide de proposer l'achat des parcelles de la famille Sandre pour un montant de 48 603,80 €.

Voirie

Marché de location du tracteur et du matériel d'accotement

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'il a été organisé une consultation pour le marché de location de tracteur et matériel d'accotement en 2020.

Le marché prévoyait une offre de base : fourniture par location, entretien complet, remplacements des pièces hors marteaux, pour un tracteur, d'un groupe de broyage et débroussaillage, d'un groupe de broyage fauchage sur 3 années, selon les dispositions du CCTP, avec un montant estimé de 3 000 h +/- 10 %.

L'entreprise DEPUSSAY a été retenue. Le marché a été notifié le 19 mars 2020, un ordre de service prévoyant la livraison du matériel le 29 juillet 2020. Le matériel n'a été livré que le 17 novembre 2020 (bon de livraison daté et signé).

Il existe un litige d'interprétation du terme du contrat, le concessionnaire mettant en avant le volume de 3 000 heures comme terme, la CCBLM précisant que le marché est conclu sur 36 mois, ce qui justifie le paiement des loyers.

En outre, le marché prévoyait une période de 36 mois à compter de la notification, mais bien évidemment, la livraison doit faire foi dans la mise en œuvre du calendrier contractuel.

Actuellement, le matériel a effectué 2 400 heures, soit en volume annuel 1 200 heures.

Nous considérons donc que le marché doit aller jusqu'à la date du 17 novembre 2023, ce que nous allons préciser par écrit.

Concernant les heures, l'acte d'engagement prévoit une somme importante au-delà de 3 000 heures, soit 5 000 € HT les 100 heures suivantes (soit 50 € HT de l'heure, contre 30.36 € HT de l'heure pour les 3 000 premières heures), condition dictée par l'entreprise qui a répondu. Il semble que les concessionnaires facturent beaucoup plus lourdement au-delà de 3 000 heures.

Nous allons proposer un avenant visant à préciser le terme du marché au 17 novembre 2023, en proposant de prendre en charge les éventuelles réparations au-delà des 3 000 heures.

Par ailleurs, nous pouvons utiliser apparemment le KUBOTA (80 CV) et étudier l'achat d'une faucheuse, pour réaliser le fauchage de certaines stations d'épuration, et la deuxième coupe dans certains virages, en variable d'ajustement, ce qui permettrait de diminuer le nombre d'heures, et ainsi se rapprocher de la date du 17 novembre 2023.

Pour la suite, les délais de livraison d'un tracteur neuf ont été portés à 18 mois apparemment, alors que le marché s'arrête en principe dans moins de 12 mois.

Deux solutions sont donc explorées :

- Réaliser rapidement une consultation pour une année, de novembre 2023 à novembre 2024, en acceptant du matériel d'occasion, ce qui permettrait au titulaire du marché de postuler, et, s'il est mieux disant, le matériel serait alors conservé. Un cahier des charges a été effectué dans ce sens, à l'identique du marché initial, à l'exception de la possibilité de fournir du matériel d'occasion.

Les concessionnaires locaux (Aunay en Bazois John DEERE, Moulins Engilbert BUCHEZ, Avrée John DEERE, Luzy, Cercy la Tour, GUILLAUMOT, DEPUSSAY), de la CCBLM, seraient consultés,

- Réaliser ensuite, en début d'année 2023, une consultation prenant effet à novembre 2024, pour une durée de 3 années, avec une attribution 18 mois avant le démarrage de l'opération, avec les questions posées par le caractère ferme des prix.

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à ces deux propositions.

Il sera proposé au conseil communautaire de lancer la consultation des entreprises pour les deux marchés de location de tracteur tels que décrits ci-dessus.

Maux : emprunt travaux

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'afin de financer des travaux de voirie supplémentaires en 2023 sur la VC6 Huis Périgou, la commune de Maux demande la réalisation d'un nouvel emprunt.

Un emprunt a déjà été réalisé pour la commune en 2021 :

- Durée : 15 ans
- Annuité : 2 095 €
- Enveloppe voirie (suite à modification 2023) : 15 000 €TTC - annuité : 13 469 € TTC

Maux 2023	EMPRUNT				
Montant total travaux TTC :	32 500,00	0,00			
Enveloppe Maux 2023 TTC :	13 469,00				
Montant travaux supplémentaires :	19 031,00				
Dépenses (HT)			Recettes prévisionnelles		
Investissements	HT	TTC	Financement	TTC	%
Travaux de voirie supplémentaires	15 859,17 €	19 031,00 €	FCTVA sur travaux supplémentaires	3 121,85 €	
			Emprunt	15 909,15 €	
TOTAL	15 859,17 €	19 031,00 €		19 031,00 €	0,00
			Estimation :	16000 € d'emprunt	10 ans 2,51% 1836 € / an
				16000 € d'emprunt	15 ans 2,66% 1320 € / an

Le montant de l'emprunt est prévisionnel sur la base des estimatifs, et avant ouverture des plis. L'annuité estimée sera à ajouter à celle en cours.

Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à réaliser l'emprunt nécessaire pour le financement des travaux voirie de Maux 2023.

Lancement du marché voirie 2023:

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que le montant total des enveloppes voirie 2023 (c'est-à-dire retenues et reliquats inclus) est de 1 132 064,00 € TTC. Il est à noter que des fonds de concours et un emprunt sont prévus afin de réaliser des travaux au-delà des enveloppes.

Marché de gros travaux :

Il est proposé un marché à bons de commande sur 2 secteurs (secteur Bazois/Loire et secteur Morvan) comme habituellement.

Estimation du montant total : entre 1 000 000 et 1 260 000 € TTC à laquelle est ajoutée 20% de marge de manœuvre.

Lot 1 : maximum 660 000 € TTC dont précision indicative : 600 000€ TTC en fonctionnement et 60 000€ TTC en investissement

Lot 2 : maximum 600 000 € TTC

Critères retenus : 50% prix et 50% valeur technique

Planning envisagé pour 2023 :

- Calage réalisé avec N.I le 05 janvier et validation de publication du marché 19 janvier
- 02 février 2023 : publication du marché de voirie (gros travaux).
- 02 mars 2023 : date limite de réception des offres. Temps de réponse des entreprises (30 jours)
- Semaine 10 (6 au 10 mars) : Analyse Nièvre Ingénierie (~ 8 jours)
- Semaine 11 (13 au 17 mars) : présentation analyse CAO
- 23 mars 2023 : Présentation en bureau
- 13 avril 2023 : Attribution en conseil communautaire

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour valider la publication du marché de travaux de voirie 2023 pour un montant maximal 1 260 000€ TTC.

Modification d'enveloppe voirie

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que les modifications d'enveloppe voirie souhaitées par les communes ont été présentées à la commission et devront être validées par délibération du Conseil Communautaire.

Une délibération communale (si elle n'a pas encore été prise), sera nécessaire dans le mois de janvier 2023 afin de confirmer les montants avec les communes.

Communes	Ancien Montant	Nouveau montant TTC à valider par CC
Chougny	10 958,00	16 000,00
Lanty	2 485,00	5 000,00
Maux	6 340,00	15 000,00
Moulins-Engilbert	100 170,00	60 100,00
Préporché	48 104,00	31 104,00
Tamnay en Bazois	9 619,00	15 000,00
Villapourçon	34 213,00	47 900,00

Il sera demandé au conseil communautaire de délibérer pour valider les modifications d'enveloppes voirie souhaitées par les communes.

Finances

Décisions modificatives

Monsieur le Président explique que des décisions modificatives sont nécessaires au budget 2022.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider les décisions modificatives.

Ouverture de crédits en investissement

Monsieur le Président explique qu'afin de pouvoir payer les factures d'investissement en début d'année avant le vote du budget 2023, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2022 pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25% des crédits budgétaires inscrits au budget 2022 pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

Attributions de compensations provisoires

Monsieur le Président explique que les attributions de compensations provisoires doivent faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire avant le 15 février. Les montants sont les mêmes que les attributions de compensations définitives votées en décembre 2022 sauf pour les communes qui ont demandées une modification de leur enveloppe.

Le tableau des attributions de compensations provisoires est annexé.

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver les attributions de compensations provisoires telles que jointes à la présente délibération.

Personnel

MODIFICATION DES EFFECTIFS : Promotion interne et avancements de grade

Monsieur le Président explique que suite à la promotion interne et aux avancements de grade, le tableau des effectifs doit être modifié de la manière suivante :

Suite à la promotion interne et aux avancements de grade, le tableau des effectifs doit être modifié de la manière suivante :

Créations des cadres d'emploi :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à 26/35^{ème}

Suppressions des cadres d'emploi :

- un poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'adjoint administratif à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à 26/35^{ème}

Il sera proposé au conseil communautaire de valider le tableau des effectifs.

RECRUTEMENTS

1) Secrétariat à l'urbanisme

N°2023-BU-02

Le pôle ressources humaines a republié le poste de chargé de missions urbanisme le 23 décembre 2022. A ce jour, le pôle RH a reçu 3 candidatures.

Pour rappel, Madame Sandra COPIE-LEGENDRE a été embauchée en renfort administratif pour la thématique, son contrat de surcroît prend fin le 31 janvier 2023.

Madame Marie CAZAU, responsable du pôle technique, qui a repris ses fonctions le 3 janvier 2023 est favorable au renouvellement de contrat de surcroît pour une durée d'un mois, le temps qu'une nouvelle commission d'embauche ait lieu.

Durant le mois à venir, elle pourra travailler sur le suivi de l'enquête publique à Cercy la Tour, l'organisation des validations à faire en conseil communautaire, les modifications des PLU de Chatillon et du PLUi, la préparation des délibérations, la recherche de documentation et d'autres tâches administratives (relier les délibérations...).

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la prolongation de son contrat pour une durée d'un mois.

2) Responsable de pôle déchets ménagers

Le pôle ressources humaines a republié le poste de responsable de pôle déchets ménagers le 23 décembre 2022. A ce jour, le pôle RH a reçu une nouvelle candidature.

REPLACEMENTS

1) Secrétariat du pôle RH

Madame Cristèle GIRARD est prolongée en arrêt maladie jusqu'au 3 février 2023. Le contrat de remplacement pour agent indisponible de Madame Océane GOUJON a été prolongé d'autant.

Action Sociale

Convention avec les centres sociaux dans le cadre du bonus territoire

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, rappelle que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et les centres sociaux sont passés en « BONUS TERRITOIRE-CTG » depuis le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, la CAF sera versée directement aux centres sociaux à partir de 2022. La CAF a revu ses modes de calcul et les a harmonisés pour les 4 centres sociaux en établissant des moyennes. Le reste à charge de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan vient compléter la CAF.

Il n'y aura plus de convention avec la CAF mais directement avec les centres sociaux.

Pour les années 2022 et 2023, les centres sociaux nous ont présenté leurs prévisions :
 - Pour 2022, les augmentations de salaires et des charges courantes entraînent une hausse du budget des 4 centres sociaux.
 - Pour 2023, les chiffres sont encore à affiner

Pour 2022 :

	2022		
	Prévisionnel CEJ	Prévisionnel CTG	Différence
Budget	455 088,00 €	467 915,34 €	12 827,34 €
Recette familles	172 294,00 €	174 131,58 €	1 837,58 €
CAF (Bonus territoire)	94 116,00 €	96 617,17 €	2 501,17 €
Evolution des tarifs ALSH , option 1, base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	188 678,00 €	197 166,59 €	8 488,59 €
Reste à charge centre social		- €	

		Prévisionnel CEJ	Prévisionnel CTG	Différence
Fours	Budget	175 159,00 €	172 102,76 €	- 3 056,24 €
	Recette familles et autres	50 003,00 €	55 799,43 €	5 796,43 €
	CAF (Bonus territoire)	50 355,22 €	39 489,13 €	- 10 866,09 €
	Evolutions des tarifs ALSH , option 1,base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
	Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	74 803,71 €	76 814,20 €	2 010,49 €
	Reste à charge centre social			
Moulins	Budget	374 231,00 €	452 259,76 €	78 028,76 €
	Recette familles et autres	156 862,00 €	196 659,20 €	39 797,20 €
	CAF (Bonus territoire)	86 508,17 €	113 622,10 €	27 113,93 €
	Mairie de Moulins (Bonus territoire CAF)		1 671,10 €	
	Evolutions des tarifs ALSH , option 1,base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
	Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	130 860,83 €	140 307,36 €	9 446,53 €
	Reste à charge centre social			
Bazois	Budget	574 411,00 €	574 411,00 €	€
	Recette familles et autres	263 230,00 €	263 230,00 €	€
	CAF (Bonus territoire)	142 300,40 €	126 876,12 €	- 15 424,28 €
	Evolutions des tarifs ALSH , option 1,base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
	Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	125 364,00 €	140 788,88 €	15 424,88 €
	Reste à charge centre social	43 516,60 €	43 516,00 €	
Total reste à charge CCBLM		519 706,54 €	555 077,03 €	35 370,49 €

Le reste à charge supplémentaire serait donc de 35 370.49 € pour 2022.

La commission action sociale propose que ce reste à charge supplémentaire soit pris en charge par le fonds MSA 2020 (45 000 €) que nous avons perçu en 2022.

Pour 2023, les montants restent à affiner.

Pour la CTG 2023, le reste à charge prévisionnel CCBLM sur la base de 2022 :

Centre social	Montant
Luzy	197 166.59 €
Fours	76 814.20 €
Moulins	140 307.36 €
Bazois	140 788.88 €
Total	555 077.03 €

Pour l'année 2023, il est proposé de prévoir 80 % du prévisionnel CTG 2022 dans le DOB.

La convention avec les centres sociaux prévoira donc :

- Versement des soldes CTG 2022 (20% prévisionnel + 35 370 €) dès réception des bilans financier des centres sociaux
- Versement de 80 % du montant 2022 pour l'année 2023
- Versement mensuel sur 10 mois

Les Centres sociaux nous ont fait part de leurs remarques sur les conventions. Une réunion est prévue le 12 janvier avec les Centres sociaux.

Pour 2023 : A noter que des augmentations, nous sont demandées de manière significative notamment par rapport aux coûts de l'énergie, des salaires...etc

Le centre social du Bazois a envoyé un courrier en date du 14.12.2022 à la CCBLM qui explique l'évolution de leur budget prévisionnel 2023 sur l'embauche d'un animateur supplémentaire avec une charge totale annuelle de 35 000 €. Le centre social propose à la CCBLM de prendre en compte de cette évolution budgétaire prévisionnel 2023 avec un animateur supplémentaire afin d'éviter le refus des 14 enfants accueillis actuellement.

Les centres sociaux nous reverseront la CAF avancée en 2022 dès réception (soit début 2023 pour 70% et le solde dès la liquidation de la CAF soit à la fin de l'année 2023).

Enfin la commission action sociale prévoit de travailler avec les centres sociaux sur la somme dédiée à l'animation globale qui est répartie de manière inéquitable entre les CS.

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver la signature des conventions avec les Centres sociaux.

Déchets Ménagers

Modification du règlement des déchetteries

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que le règlement des déchetteries a été modifié en décembre 2021. Des changements de bennes et filières de tri (achat des compacteurs, benne tout venant séparée en 2 bennes : tout venant et mobilier) et le besoin d'autoriser officiellement la récupération de certains déchets aux acteurs de l'économie sociale solidaire et circulaire conduisent à le mettre à nouveau à jour.

Le règlement avec ses modifications est présenté en annexe.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider le nouveau règlement des déchetteries de la CCBLM.

Modification du règlement de collecte

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la commission demande à ce que les résidences secondaires voient leur dotation en sac rose ré augmentée. En effet, avec l'augmentation des séjours au sein des résidences secondaires, notamment par le déploiement du télétravail, les communes et le service DM ont constaté une demande régulière de compléments en sacs roses sur la fin de l'année 2022.

Cette augmentation impliquant la commande de près de 3 000 rouleaux de sacs supplémentaires, cette décision sera répercutée sur le budget en cours d'élaboration.

Le règlement avec ses modifications est présenté en annexe.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider le nouveau règlement de collecte de la CCBLM.

Mise aux normes déchetterie de Cercy la tour :

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que les travaux ont commencé à la date fixée par le SIEEEN mais les travaux ont pris du retard suite à la semaine de gel. La panne de la centrale à béton a empêché le coulage de la dalle en décembre. Elle a été coulée le 03/01. Il faut 21 jours de séchage avant de commencer à installer les structures sur la dalle.

La réouverture s'est passée sans encombre.

Mise en place des compacteurs

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la mise en place des compacteurs nécessite l'acheminement du 380V sur chaque site et la réalisation d'une dalle en béton pour accueillir le compacteur.

Une demande est faite pour acheminer le 380V sur chaque site auprès de notre fournisseur d'électricité. Des devis ont été demandés pour le coulage des dalles bétons.

Mise en place des bennes « incinérables »

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) va augmenter de manière très significative. Les prévisions sont les suivantes :

Enfouissement de 37 à 65€ la tonne d'ici à 2025

Incinération de 17 à 25€ la tonne

La mise en place des compacteurs va libérer une cellule par déchetterie.

La commission préconise donc de mettre en place des bennes de tout venant incinérable. Ces bennes seront alors acheminées à Fourchambault. Selon les estimations faites environ 70% des tonnages de tout venant actuels partiront à l'incinération. Le service DM travaille sur ce projet et reviendra vers les élus lorsque des décisions seront à prendre.

Régularisations de la REOM

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la commission réclamations s'est réunie le 23 novembre et propose les régularisations telles que proposées dans le tableau joint.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour régulariser la REOM pour un montant de 4 343,50€.

Culture

Devis contrat local d'éducation artistique (CLEA)

N°2023-BU-03

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que, dans le cadre des projets « Contrat Local d'Education Artistique », la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), au regard de la subvention versée à la Communauté de communes, demandait que les collègues, bénéficiaires de cette action culturelle, puissent accueillir quatre projets pour l'année 2023.

Toutefois, les collèges, au vu des plannings des enseignants, et du programme scolaire, ont privilégié le doublement des projets CLEA, afin de mutualiser les jours d'interventions pour deux classes, augmentant de ce fait les budgets au-delà de 5 000 €.

Collège le Champ de la Porte à Cercy-la-Tour. Projet « Hors normes »

Le collège accueille la compagnie Alfred Alerte pour un projet de danse contemporaine, théâtre et illustration pour **les classes de 4^{ème} et 5^{ème}**.
30h par classe.

Le projet « Hors normes » intègre également une résidence d'artiste d'une semaine au sein de l'établissement afin de construire une restitution commune aux deux classes, un spectacle mêlant danseurs professionnels et collégiens.

Interventions artistiques	3 744,00 €
Résidence 1 semaine + Spectacle	4 484,67 €
Frais transport / hébergement	1 250,00 €
Total	= 9 478,67 €
TVA 5,5 %	521,33 €
Total	= 10 000,00 €

Collège Les Deux rivières à Moulins-Engilbert Projet « Les abeilles et nous »

Le collège accueille l'Ensemble Artifices pour un projet de musique baroque, littérature et culture scientifique pour **les classes de 5^{ème} A et 5^{ème} B**.
20 h par classe.

Le projet « Les abeilles et nous » intègre une restitution commune aux deux classes, et un spectacle musical « L'Amour piqué par une abeille ».

Interventions artistiques	2 400,00 €
Spectacle	2 250,00 €
Frais transport / hébergement	2 388,00 €
Total	= 7 038,00 €
TVA 5,5 %	387,09 €
Total	= 7 425,09 €

Collège Antony Duvivier à Luzy « Danse urbaine / parcours hip-hop »

Le collège accueille la compagnie MehDia pour un projet de danse urbaine / culture Hip-Hop pour **les classes de 3^{ème} A et 3^{ème} B**.
15 h par classe.

Le projet « Danse urbaine / Parcours Hip-Hop » intègre une restitution commune aux deux classes, et un spectacle de danse «The Floor ».

Interventions artistiques	1 800,00 €
Spectacle	1 800,00 €
Frais transport / hébergement	1 973,00 €
Total	= 5 573,00 €
TVA non applicable	0 €
Total	= 5 573,00 €

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide la signature des devis proposés ci-dessus dans le cadre du CLEA.

Demande subvention MSA : appel à projets « Grandir en milieu rural »

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique qu'en 2022, la MSA a mis en place un nouveau dispositif « Grandir en milieu rural » 2022-2025. Avec «Grandir en Milieu Rural», la MSA se donne les moyens d'accompagner les territoires ruraux dans le développement de services aux familles et d'agir pour la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse (public 0/25 ans).

Sur ce nouveau dispositif, la MSA lance un appel à projet sur les 5 thématiques suivantes :

- Petite enfance
- Jeunesse (loisirs, vacances)
- Parentalité
- Mobilité
- Numérique,

La date limite du dépôt des dossiers pour l'appel à projet est le 03 février 2023.

Dans le cadre de cet APP, la CCBLM va soumettre un dossier sur la thématique « numérique » pour le dispositif "micro-folie". En effet, la micro-folie, musée virtuel et numérique, a pour mission de diffuser la culture sur le territoire de Communauté de communes en renforçant le lien avec les institutions.

D'ores et déjà, la Micro-folie a reçu, en dehors du grand public, les écoles de Remilly et Brinay, le centre social de Fours, et les missions locales de Decize et de Château-Chinon. Un programme est en construction afin de prolonger ces actions, notamment avec la mission locale de Château-Chinon dans le cadre du Printemps du numérique.

Budget :

	Dépenses		Recettes
Micro-folie Bazois Loire Morvan	15 000 €	DRAC (acquis)	5 000 €
		MSA	7 000 €
		CCBLM	3 000 €
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver la réponse à cet appel à projets.

Urbanisme

Demande d'avis de la CCBLM dans le cadre de l'enquête publique sur la commune de Champvert pour l'implantation d'un parc photovoltaïque situé aux lieux-dits « Les Andrés » et « Vauvrille »

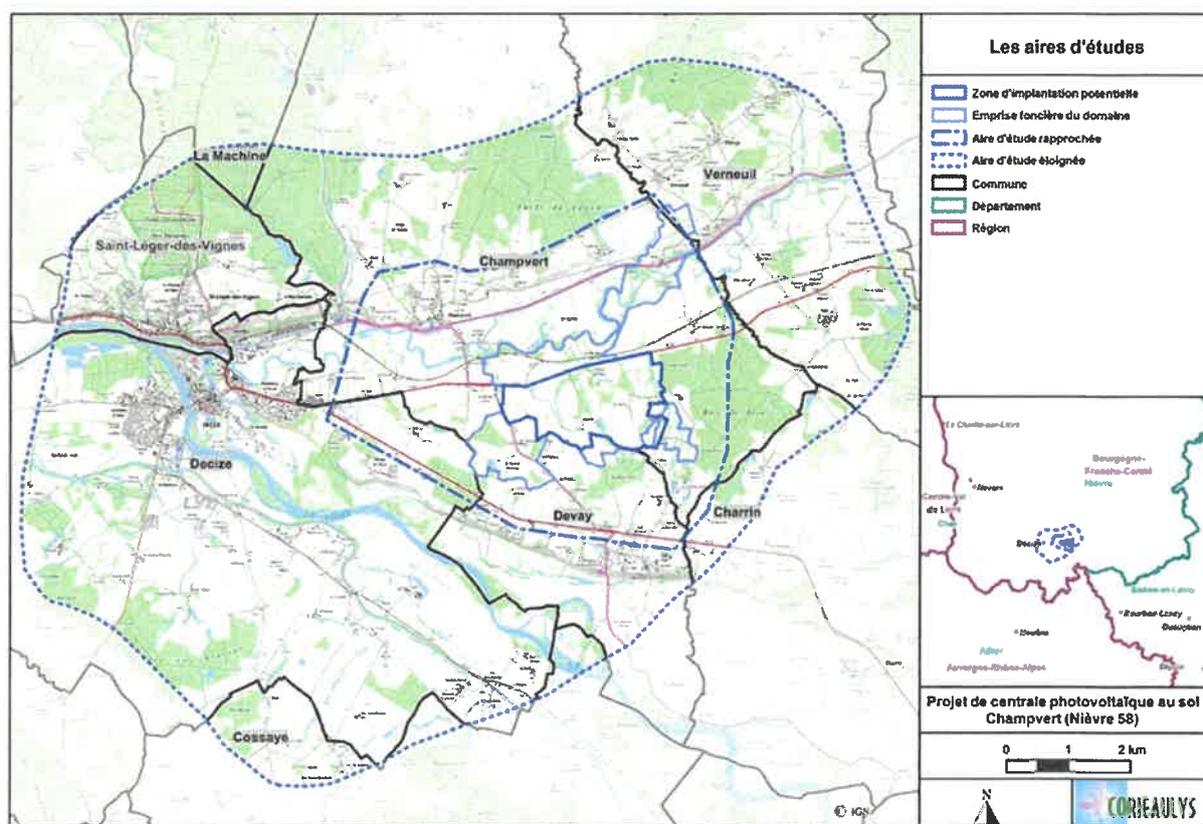
Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone potentielle de 280 Ha. La surface totale recouverte par les panneaux est de 61.01 ha et la surface totale de plancher des constructions sont de 745.48 m². Tout le projet proposé repose sur la complémentarité photovoltaïque et l'agriculture.

Le projet respecte les règles d'urbanisme et l'ensemble des attentes exprimées par le territoire en terme de production d'énergie renouvelable et ce malgré son ampleur. Le projet a de nombreux enjeux fortement sensibles nécessitant alors une attention particulière.

- Insertion du projet dans son environnement physique
- Insertion du projet dans son environnement naturel
- Insertion du projet dans son milieu humain
- Insertion du projet vis-à-vis des commodités du voisinage, de la santé, la salubrité et la sécurité publiques.
- Insertion paysagère et patrimoniale du projet

Enfin, le projet a été présenté de manière générale à l'ensemble des partenaires concernés par le projet afin que celui-ci soit exemplaire.

Ce genre de projet comporte différentes zone d'études, une aire d'étude rapprochée et une aire d'étude éloignée. La CCBLM est concernée par ce projet car une petite partie de la commune de Charrin est située dans l'aire d'étude éloignée. Il a donc été proposé à la CCBLM de délibérer pour donner son avis sur ce projet dans le cadre de l'enquête publique en cours du 3 janvier au 3 février 2023.



L'ensemble des documents de l'enquête publique est disponible sur demande à la CCBLM.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur ce projet.

Monsieur le Président explique qu'un marché d'acquisition, de mise en service et de maintenance de défibrillateurs a été lancé par groupement de commande.

Pour rappel : Sont identifiés : CCBLM : 7 défibrillateurs, tous à l'extérieur :

- Grande Halle de Luzy,
- Maison de santé de Fours,
- Maison de santé de Luzy,
- Maison de santé de Moulins Engilbert,
- Déchetterie de Préporché,
- Déchetterie de Luzy
- Déchetterie de Cercy la Tour

Ces 7 défibrillateurs seront posés à l'extérieur.

Communes : 7 défibrillateurs, dont 5 à l'extérieur, et 2 à l'intérieur ;

- Alluy : 1 à l'extérieur,
- Maux : 1 à l'extérieur,
- Montaron : 1 à l'extérieur,
- Moulins Engilbert : 2 à l'intérieur,
- Sermages : 1 à l'extérieur,
- Thaix : 1 à l'extérieur,

En option :

Tamnay en Bazois : 2 à l'extérieur

Soit 14 défibrillateurs, dont 12 à l'extérieur, et 2 à l'intérieur.

Et avec l'option :

16 défibrillateurs, dont 14 à l'extérieurs, et 2 à l'intérieur.

Détail du cahier des charges sur demande

Résultat :

7 propositions ont été faites.

Analyse synthétique des offres :

Critères	
Prix	60%
Valeur technique	40%
Equipe	15%
Méthode	15%
Planning	10%

Candidats	60% Maintenance comprise		Prix unitaire intérieur	Nomb e	Total prix	Total des deux	Moins disant	Points / 60
	Prix unitaire extérieur	Nombre						
SCHILLER	1 100,00 €	14	15 400,00 €	2	1 660,00 €	17 060,00 €	17 060,00 €	60,00
LIFEAZ	1 220,00 €	14	17 080,00 €	2	1 800,00 €	18 880,00 €	17 060,00 €	54,22
EOVIS	1 754,00 €	14	24 556,00 €	2	2 930,00 €	27 486,00 €	17 060,00 €	37,24
D SECURITE GROUPE	1 114,00 €	14	15 596,00 €	2	1 664,00 €	17 260,00 €	17 060,00 €	59,30
SICLI CHUBBES	1 694,00 €	14	23 716,00 €	2	2 526,52 €	26 242,52 €	17 060,00 €	39,01
ACQUICARDIA	1 301,98 €	14	18 227,72 €	2	1 895,96 €	20 123,68 €	17 060,00 €	50,87
A CŒUR	1 450,00 €	14	20 300,00 €	2	1 990,00 €	22 290,00 €	17 060,00 €	45,92
VAILLANT								

Candidats	Nombre	Total	Prix unitaire maintenance int	Nombre	Total	Total maintenance	total avec maintenanc e 3 ans	Note
SCHILLER	14	4 620,00 €	330,00 €	2	660,00 €	5 280,00 €	22 340,00 €	54,09
LIFEAZ	14	3 150,00 €	225,00 €	2	450,00 €	3 600,00 €	22 480,00 €	53,75
EOVIS	14	2 226,00 €	159,00 €	2	318,00 €	2 544,00 €	30 030,00 €	40,24
D SECURITE GROUPE	14	2 520,00 €	180,00 €	2	360,00 €	2 880,00 €	20 140,00 €	60,00
SICLI CHUBBES	14	2 058,00 €	147,00 €	2	294,00 €	2 352,00 €	28 594,52 €	42,26
ACQUICARDI A	14	3 318,00 €	237,00 €	2	474,00 €	3 792,00 €	23 915,68 €	50,53
A CŒUR VAILLANT	14	3 360,00 €	240,00 €	2	480,00 €	3 840,00 €	26 130,00 €	46,25

Le dossier d'analyse des mémoires techniques est joint à la présente note.

Afin de bien comprendre les capacités des candidats, une négociation a été engagée avec les 3 offres les mieux placées (SCHILLER, LIFEAZ, D SECURITE GROUPE). Des entretiens ont été organisés avec les Communes et la Commission d'Appel d'offres le 21 décembre 2022.

Valeur technique	capacité technique des équipes (15)	la méthode et la compétence opérationnell e (15)	planning contractuel (10)	Total
SCHILLER	15,00	15,00	10,00	40,00
LIFEAZ	14,00	10,00	8,00	32,00
EOVIS	13,00	14,00	4,00	31,00
D SECURITE GROUPE	11,00	12,00	10,00	33,00
SICLI CHUBBES	12,00	12,00	4,00	28,00
ACQUICARDIA	11,00	14,00	10,00	35,00
A CŒUR VAILLANT	10,00	14,00	10,00	34,00

Synthèse :

Total avec maintenance	Prix	Valeur technique	Total	Rang
SCHILLER	54,09	40	94,09	1
LIFEAZ	53,75	32	85,75	3
EOVIS	40,24	31	71,24	6
D SECURITE GROUPE	60,00	33	93,00	2
SICLI CHUBBES	42,26	28	70,26	7
ACQUICARDIA	50,53	35	85,53	4
A CŒUR VAILLANT	46,25	34	80,25	5

L'offre SCHILLER a été déclarée la mieux disante par la Commission d'appel d'offres.

Le montant du marché proposé est le suivant :

-16 défibrillateurs, dont 14 extérieurs, pour un montant de 17 060.00 € HT, plus 5 280.00 € HT pour la maintenance sur 3 ans, soit un total de 22 340.00 € HT.

Le fabricant SCHILLER est prêt par ailleurs à faire bénéficier les Communes de la CCBLM des tarifs proposés, et des tarifs de maintenance sous ce format.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, attribue le marché des défibrillateurs à l'entreprise Schiller.

Assainissement

Demande de subventions DETR et AELB

1 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB : diagnostic réseau des communes d'Alluy et Millay

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Etude : 56 050 €	
TOTAL DÉPENSES :	56 050 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	22 420 €	40 %
SUBVENTION : AELB	22 420 €	40 %
Autofinancement :	11 210 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	56 050 €	

Il sera proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l'opération,
- d'autoriser le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.

**2 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB :
réhabilitation du réseau d’assainissement de la commune d’Alluy**

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 310 000 €	
TOTAL DÉPENSES :	310 000 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	124 000 €	40 %
SUBVENTION : AELB	124 000 €	40 %
Autofinancement :	62 000 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	310 000 €	

Il sera proposé au conseil communautaire :

- d’approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d’autoriser le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l’opération,
- d’autoriser le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l’opération.

**3 – Plan de financement et demande de subvention AELB : réhabilitation de
la station d’épuration de la commune d’Alluy**

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 42 000 €	
TOTAL DÉPENSES :	42 000 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION DETR (acceptée, valable jusqu’à octobre 2023)	12 600 €	30 %
SUBVENTION : AELB	16 800 €	40 %
Autofinancement :	12 600 €	30 %
TOTAL RESSOURCES :	42 000 €	

Il est proposé au conseil communautaire :

- d’approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d’autoriser le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l’opération.

4 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB : schéma directeur de travaux – commune de Moulins-Engilbert

Le diagnostic réseau de la commune de Moulins-Engilbert est terminé. Cela a donné lieu à un schéma directeur de travaux, dont voici le plan de financement pour l'année 2023 :

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 42 330 €	
TOTAL DÉPENSES :	42 330 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	16 932 €	40 %
SUBVENTION : AELB	16 932 €	40 %
Autofinancement :	8 466 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	42 330 €	

En coordination avec la mairie de Moulins-Engilbert, ces travaux prévoient la mise en séparatif du réseau unitaire de la rue Champmartin.

Il sera proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l'opération,
- d'autoriser le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.

5 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB : schéma directeur de travaux – commune de Châtillon-en-Bazois

Le diagnostic réseau de la commune de Châtillon-en-Bazois est terminé. Cela a donné lieu à un schéma directeur de travaux, dont voici le plan de financement pour l'année 2023 :

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 165 277 €	
TOTAL DÉPENSES :	165 277 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	66 110,8 €	40 %
SUBVENTION : AELB	66 110,8 €	40 %
Autofinancement :	33 055,4 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	165 277 €	

Il sera proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l'opération,
- d'autoriser le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.

Remboursement des frais d'électricité pour la Maison du Bazois à la commune d'Alluy

La commune d'Alluy a pris en charge des factures d'électricité pour la Maison du Bazois, propriété de la CCBLM, du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 11 novembre 2021. Le montant de ces factures s'élève à 1 835,41 €.

Des factures ont été reçues en 2022 et sont en attente de refacturation à la CCBLM par EDF.

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le remboursement de la commune d'Alluy pour les frais d'électricité d'un montant de 1 835,41 €.

Questions diverses

Droit de préemption urbain : question de la superposition commune/Communauté de communes.

Sonorisation pour le conseil communautaire : des devis sont en cours.

Dates :

Conseil communautaire

Jeudi 19/01 à Moulins-Engilbert

Jeudi 09/03

Jeudi 13/04

Jeudi 01/06

Mardi 11/07

Jeudi 21/09

Jeudi 02/11

Jeudi 14/12

Bureau communautaire

- jeudi 12 janvier

- jeudi 9 février

- jeudi 23 février

- jeudi 23 mars

- jeudi 4 mai

- jeudi 15 juin

- jeudi 29 juin

- jeudi 20 juillet

- jeudi 7 septembre

- jeudi 5 octobre

- jeudi 19 octobre

- jeudi 16 novembre

- jeudi 30 novembre

Le Secrétaire de séance,



Michel MULO.

**Le Président de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan**

Serge CAILLOT.